

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Bourgogne

Séance du 23 novembre 2023

Délibération n° 2023 – 23/11/2023 – 7

*Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU)
du 9 novembre 2023*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 9 novembre 2023

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 30 Quorum : 15 Membres présents : 14 Membres représentés : 6 Total : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 20 Pour : 20 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve** :

- **Les travaux de la commission FSDIE du 12 octobre 2023 et la ventilation budgétaire des crédits accordés aux associations**
- **Les travaux de la commission contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) du 12 octobre 2023**
- **Les travaux de la commission de la pédagogie du 16 octobre 2023 : charte de l'engagement étudiant**

Dijon, le 24 novembre 2023

Le Président de l'université de Bourgogne

Vincent THOMAS

P.J. : Compte rendu et tableau commission FSDIE du 12/10/2023- Compte rendu de la commission CVEC du 12 octobre 2023 – Charte de l'engagement étudiant

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Commission FSDIE du 12/10/2023, 14 h

Maison de l'Étudiant, salle de conférences

Compte-rendu

Membres

Présents : Louis Bichebois, Léonard de Almeida Girod, Caroline GERIN (BVA), Alain Rauwel (jusqu'à 17 h 40), Maxence Roulliat.

Excusés : Radiocampus (Justine Frerot), Véronique Lahaie

Excusée avec procuration : Karen Fiorentino (procuration à M. Roulliat).

Absents : Julie Guyonnet, Chérubin Ruvogo, Capucine Yvenat. Alain Rauwel, Lucile Chupin, Chérubin Virogo.

Associations représentatives

Présentes : UNEF. (Zoé Degoix). CEDB (Meredith Muratel).

Absentes : ASUB section Chalon, CEDB, Epi'campus, UNEF. BEDAPS. ADEXPRA.

1. Informations du Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant

Maxence Roulliat donne quelques informations aux membres de la commission FSDIE.

Tout d'abord, il leur présente Caroline GERIN, chargée de la gestion du BVA puis Manon MASSUT, Responsable de la MDE.

Puis, il rappelle le cadre des conventions entre associations étudiantes et uB. Il y a quelques différences par rapport au fonctionnement des subventions « au projet ». Cela lève les règles maximales de 50 %, et permet le financement du fonctionnement et de l'investissement exclues des subventions au projet.

Par ailleurs, cela permettra aussi de remédier à la sous-utilisation du FSDIE depuis plusieurs années. Certaines associations sont conventionnées depuis plusieurs années (Adexpra, ASUB...). Il s'agit de créer plus de conventions avec des associations, pour renforcer le soutien aux associations étudiantes, lever des lourdeurs pour certaines associations.

Maxence Roulliat fait ensuite un point sur l'état de l'enveloppe FSDIE 2023.

Après la commission de ce jour, 2 autres auront lieu à la rentrée 2023/24 qui seront imputées à ce budget : la commission FSDIE de la rentrée, et la commission Subventions culturelles de l'automne.

Il fait part ensuite de la réforme des statuts du FSDIE, qui a été travaillée en groupe de travail FSDIE. Une proposition qui offre un cadre plus souple des règles du FSDIE, pour stimuler plus les associations, renforcer le pacte entre les associations et l'établissement.

La commission passe ensuite à l'étude des demandes de subvention, pour lesquels les avis sont recueillis dans le tableau ci-joint.

Elle remarque que la qualité des dossiers est globalement moyenne (les dossiers doivent présenter des factures numérotées), ce qui appréciable pour l'instruction et relevée par la commission.

La séance est levée à 16 h 15

Commission FSDIE du 12/10/2023

N° dossier Projets	Association	Projet / objet	Date début	Date fin	Budget total	Montant FSDIE sollicité	Pour info : Sub. culturelles	Avis commission	Règle 50%	Montant accordé	Commentaires
569	FEBIA	3ème congrès annuel	01/06/2023	04/06/2023	267,5	133,75		Favorable		133,75	Inscrire et détaillés les factures dans le budget prévisionnel. OK
	ESN InsiDijon	WEF 6-8 octobre 2023	06/10/2023	08/10/2023	1 961,42	981		REPORT			Manque signature statut association. Location gîte = 1786,40 euros (modification Demande initiale à 12 personnes- Hotel pour 16 personnes Pourquoi une différence de 4 personnes? Report
302	CEDB	Weekend de cohesion- Monbozon	15/09/2023	17/09/2023	6 861,68	3 430,00		REPORT			Manque signature statut association. Attention, Tarif affiche trop chère! Explications sur l'utilisation des affiches (A2, A6) nombres affiches exorbitants - réponses à transmettre . REPORT
	CBD Bio	Weekend de cohesion- Morvan	07/10/2023	08/10/2023	4 946,16	1 570,92		REPORT			Budget prévisionnel à revoir + bien indiquer les numéros factures...Attention devis renouvellement materiel (spots) non pris en charge. REPORT
	AJMGB	Gala	13/05/2023	13/05/2023	53 952,20	2 197,93		Favorable		2197,93	Attention alcool! 1 bouteille pour 6 ! OK suvention
	ADAH	Campus Days	14/09/2023	14/09/2023	90,96	90,96		REPORT			Report. Normalement remboursement à 45.48 euros.
Conventions											

Total

8 404,56

Instances :	
CFVU	
CA	

Charte de l'engagement étudiant

L'engagement étudiant peut se définir comme une opportunité d'ouverture à la société, au travers d'une démarche complémentaire à sa formation académique. L'engagement doit permettre à l'étudiant de s'impliquer dans son milieu de vie, de s'ouvrir à d'autres milieux et de prendre conscience des enjeux sociaux à l'échelle locale et mondiale. Dans le cadre de cette démarche, l'étudiant va acquérir des compétences et des savoirs favorisant sa formation citoyenne, son lien à autrui, son épanouissement personnel et renforçant le sens donné à son parcours académique et à sa trajectoire professionnelle future. L'uB accorde une importance particulière à la solidarité qu'elle soit appelée à jouer à l'intérieur de l'université ou en dehors.

I. Activités /situations pouvant rentrer dans le cadre de l'engagement étudiant

L'Engagement associatif ou humanitaire : Mission dans une association labellisée uB ou une association immatriculée ou un engagement au sein de la Commission solidarité étudiante.

L'Engagement civique : Mission de service civique, mandat d'élus étudiants à l'uB, au CROUS ou dans une structure fédérative à laquelle appartient l'uB, vice-président étudiant de l'uB élu ou nommé, sapeur-pompier bénévole, réserviste dans la Garde nationale ou la Réserve civique.

L'Engagement citoyen : Mandat d'élu dans les collectivités territoriales, Mandat d'élu dans une organisation syndicale, Mandat d'élu au conseil économique, social et environnemental (national, régional, local), formation à la fresque du climat ou à d'autres fresques.

L'Engagement international : Participation aux activités académiques Forthem (cours suivis *via* l'académie numérique ou autres activités pédagogiques facultatives créditées ou non ; mobilités courtes ; implication en tant que « buddy » ou représentant étudiant élu au sein de l'alliance) ; stages facultatifs à l'étranger.

L'Engagement familial : Étudiant soutien de famille

L'Engagement pédagogique : Mission de tuteur (accueil des étudiants, remédiation, aide aux révisions), participation à des forums des métiers, des présentations de sa formation en lycées ou à l'occasion de manifestations supervisées par la formation, étudiant accompagnateur d'étudiants en situation de handicap

L'Engagement professionnel : Activité professionnelle exercée par l'étudiant à ou en dehors de l'uB, dès lors que celui-ci est muni d'un contrat de travail.

II. Modalités d'évaluation de l'engagement étudiant

Toutes les modalités d'évaluation supposent, outre des modalités propres à chaque catégorie :

*La réalisation d'une activité représentant *a minima* un volume horaire de 35 heures réalisées au moment où la demande de validation de l'engagement étudiant.

*La production d'un rapport de 5 à 10 pages (times new roman, 12) détaillant les missions exercées dans la structure d'accueil et les compétences que l'étudiant a développées. Le rapport doit également faire état des effets de cet engagement en termes de connaissance du monde et de soi, d'évolution du projet de formation ou professionnel. Il peut enfin faire état de difficultés rencontrées et des solutions proposées pour les surmonter. Ce rapport peut être majorée d'annexes (par exemple un portfolio rapportant les preuves des compétences développées, tableau de bord...)

Et éventuellement

* Soutenance d'une durée maximale de 15 minutes, incluant des échanges avec le jury. L'objectif de la soutenance est de compléter le rapport écrit en permettant à l'étudiant de mettre en avant l'intérêt de son engagement et de savoir répondre aux questions du jury. Ce dernier est constitué de deux membres dans la mesure du possible (Enseignants, BIATSS ou étudiants). La soutenance doit se dérouler suffisamment tôt pour que l'évaluation de l'étudiant puisse être prise en compte par le jury.

Pour l'engagement associatif/humanitaire :

L'engagement au sein de l'AFEV pourra être validé via une plateforme à laquelle l'AFEV donnera accès aux responsables pédagogiques.

Pour les engagements autres qu'au sein de l'AFEV : production d'une attestation, émanant du Bureau de l'association, précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.

Pour l'engagement civique :

-Production d'une attestation précisant le nombre de réunions auxquelles a participé l'étudiant au cours de l'année universitaire (hors procuration), ainsi que le nombre total de réunions programmées.

- Production d'une attestation de la structure qui a accueilli l'étudiant précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.

-Pour les missions de service civique : les structures d'accueil transmettent le bilan nominatif des activités et compétences.

Pour l'engagement citoyen :

Production d'une attestation de l'instance précisant le nombre de réunions auxquelles a participé l'étudiant au cours de l'année universitaire (hors procuration), ainsi que le nombre total de réunions programmées.

Pour l'engagement international :

Les activités créditées FORTHEM peuvent être prises en compte et valorisées dans les cursus *via* le Passeport ECTS FORTHEM, délivré sur demande de l'étudiant auprès du bureau FORTHEM et ne peuvent donc pas être créditées à nouveau au titre de l'engagement étudiant.

Pour les activités non créditées de FORTHEM, l'activité pourra être attestée par des *Open badges* ou des certificats de participation et le rapport de l'étudiant devra expliciter les compétences développées.

Pour un stage réalisé spécialement à l'étranger (sauf lorsqu'un stage à l'étranger fait déjà partie du cursus de la formation) : le rapport de l'étudiant doit faire état du développement de compétences propres au caractère international de ce stage.

Pour l'engagement familial :

Attestation validée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées ou un Conseil départemental.

Pour l'engagement pédagogique :

Les missions seront définies à l'avance par le service ou la composante encadrant cet engagement. On peut regrouper les dispositifs d'engagement pédagogique en deux points :

-Tutorat accueil et étudiants ambassadeurs : Attestation du PFVU précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies.

-Tutorat de remédiation et parrainage : Attestation des composantes précisant la liste détaillée des missions confiées à l'étudiant, ainsi qu'une appréciation sur la manière dont l'étudiant les a accomplies. Ces missions peuvent consister en des permanences, aides aux révisions, préparations d'examens blancs ...

Pour l'engagement professionnel : Production d'un contrat de travail attestant d'une durée de travail d'au-moins 35 heures sur une année.

L'étudiant peut présenter au titre de la validation de l'engagement étudiant un dossier unique, faisant état de plusieurs types d'engagement (associatif, remédiation...). Il faut pour cela que 35 heures au minimum aient été accomplies dans le cadre des différentes missions d'engagement et que l'étudiant puisse se prévaloir pour chacune de l'attestation idoine.

La demande de reconnaissance de l'engagement étudiant doit intervenir avant le 1^{er} octobre pour le premier semestre ou avant le 1^{er} février pour le second.

La recevabilité de l'engagement étudiant permet de vérifier le rapport entre la nature, la durée de l'expérience d'engagement et le référentiel de formation. Elle s'effectue sur la base des documents fournis. La recevabilité est prononcée par un ou des représentant(e)s du diplôme visé par la demande de validation. Si la demande est jugée recevable, la démarche de validation peut être poursuivie. Si la demande est jugée irrecevable, la procédure prend fin et le refus est motivé par écrit. Dans tous les cas, la réponse à la demande de recevabilité est notifiée dans les 30 jours qui suivent la date limite de dépôt de la demande.

III. Valorisation de l'engagement étudiant :

Chaque mention de diplôme de premier et de deuxième cycle doit reconnaître au moins une activité dans la liste ci-dessus, valorisée à hauteur d'au-moins 3 crédits ECTS ou via un système de bonus s'appliquant aux moyennes calculées. La validation des crédits ECTS au titre d'une activité d'engagement peut intervenir une fois par semestre et ne peut être cumulée avec la validation de crédits ECTS au titre d'une UET ou au titre de la pratique sportive ou culturelle.

L'engagement étudiant doit être visible dans les maquettes.

Il pourrait prendre la forme d'une UE proposée en remplacement d'une UE constituée de matières à choisir (voir ci-dessous).

Exemple :

UE 5 Contextualiser des problèmes juridiques

L'étudiant doit choisir l'un des enseignements suivants :

- Droit animalier
- Histoire du droit de la santé
- Droit de l'environnement

Ou bien

UE 5 Engagement étudiant

Il est fortement préconisé que les crédits ECTS soient inclus dans les 60 crédits ECTS d'une année. Si ce n'est pas le cas, le relevé de notes indiquera ces crédits dans la limite des crédits attribuables par semestre (30 ECTS maximum).

Il faut éviter que l'engagement étudiant soit une option à l'intérieur d'une UE au risque de perdre en lisibilité.

Outre les UE dédiées dans les maquettes, l'étudiant peut demander au jury de semestre de valider certaines compétences et aptitudes attendues dans le cursus d'études et développées dans le cadre d'un engagement (par exemple dispense d'enseignement ou de stage). Il doit pour faire cette demande produire le rapport attendu dans le II.

Il sera désigné un référent engagement étudiant par composante, référent qui devra veiller à l'inscription et la valorisation de l'engagement étudiant dans les formations de sa composante.

Les rapports des étudiants seront évalués par l'ensemble des membres du jury de validation (membres nommés par le chef d'établissement).

Chaque année, les scolarités feront remonter au PFVU les indicateurs suivants :

- nombre d'étudiants ayant validé des ECTS au titre de l'engagement étudiant (hors ou dans la maquette)
- nombre d'ECTS validés



- type d'engagement validé
- niveau d'inscription des étudiants (L1, L2...)

Annexe1 : Exemple de grille de notation pour l'engagement associatif/humanitaire

DOSSIER	NOTE	BAREME	COMMENTAIRES
FORME -Respect des consignes -Cohérence dans la structuration du dossier -Lisibilité du dossier -Orthographe et style		2 points (ou 4 si pas d'oral)	
FOND			
-Cadre de l'engagement et présentation du projet (présentation de l'association, son histoire, son rôle, justification de l'engagement dans celle-ci)		1 point (ou 2 si pas d'oral)	
-Missions confiées à l'étudiant (préciser si les missions réalisées ont été différentes et pourquoi)		1 point (ou 2 si pas d'oral)	
-Compétences identifiées		4 points (ou 5 si pas d'oral)	
-Effets de l'engagement sur *La connaissance du monde et de soi * L'évolution du projet de formation ou professionnel *Mobilisation possible des compétences acquises sur le plan professionnel ou personnel -Difficultés éventuelles rencontrées et solutions envisagées.		5 points (ou 7 si pas d'oral)	
TOTAL		13 points	
SOUTENANCE			
Présentation, de manière synthétique et convaincante, de l'intérêt de l'association et des missions exercées au sein de celle-ci (cette présentation peut inclure un volet critique)		3	
Style oral		2	
Aptitude à argumenter		2	
TOTAL		7 points	

Annexe 2 : Référentiel des compétences

Référentiel des compétences préprofessionnelles, transversales et linguistiques, des mentions de licence (MESRI- https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/Referentiels_de_compétences_licence_formatMESR_2014_12_29_ssblancs_380001.pdf)

Compétences préprofessionnelles

- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
 - Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
 - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
 - Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
 - Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Se mettre en recul d'une situation, s'auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

Compétences transversales et linguistiques

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Se servir aisément de la compréhension et de l'expression écrites et orales dans au moins une langue vivante étrangère.

A partir de ce référentiel ministériel, on peut proposer comme compétences à mettre en avant :

- Capacité à s'engager (recherche active d'une association, s'organiser pour pouvoir mobiliser de son temps, assumer des responsabilités...)
- Gérer un projet (élaborer un projet, définir des objectifs, organiser une manifestation, rechercher des financements, construire un budget, entreprendre des démarches administratives...)
- Travailler en équipe (accueillir la diversité d'opinions et de cultures, savoir écouter ses pairs, faire preuve d'auto-critique, prendre du recul face au conflit, proposer des solutions pouvant faire consensus, adapter de bonnes pratiques, travailler en réseaux..)

-Aptitude à l'animation d'équipes (Tenir compte de son environnement humain et matériel, prendre des initiatives, savoir motiver les membres, faire adhérer à un projet, faire travailler ensemble, déléguer....)

-Communiquer à l'oral et par écrit quel que soit le support (imprimé, outils numériques, réseaux sociaux, communiqué de presse...) et l'interlocuteur (faire de l'aller vers, savoir se présenter, gérer les relations publiques, promouvoir son association ou son projet, réaliser un support de communication, un CR de réunion, utiliser les réseaux sociaux, vérifier les informations communiquées...)

-Développer des compétences relationnelles et sociales (se mettre au service de l'intérêt général, développer son empathie, interagir avec autrui de manière bienveillante...)

Annexe 3 Dossier de recevabilité- Validation de l'engagement étudiant

Numéro d'étudiant	
Formation actuelle	
Nom	
Prénom	
Adresse électronique	

Pièce à joindre :

-Attestation de l'employeur ou de la structure d'accueil

Enseignements/UE/Éléments de connaissances ou de compétences mentionnés dans la maquette de la formation au titre desquels la validation est demandée (l'intitulé doit correspondre très précisément à la maquette du diplôme)

.....

.....

.....

.....

.....

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les éléments de la maquette de la formation pour lesquels vous sollicitez une validation :

.....

.....

.....

.....

.....

Décision de recevabilité :

Avis de recevabilité

Favorable

Non favorable. Précisez les motifs :

A,

Le

Signataire(s) :

Annexe 4 : Guide méthodologique du rapport de validation de l'engagement étudiant

Le rapport doit comprendre :

- Une description de la structure dans laquelle vous avez été/êtes engagé(e) (raison sociale, objectifs, organisation...)
- Une description des projets auxquels vous avez participé
- Une présentation détaillée des activités que vous avez conduites, permettant de comprendre quel a été votre investissement personnel, vos responsabilités, vos tâches, vos interlocuteurs, vos outils et méthodes, les difficultés rencontrées et les solutions apportées....
- Une analyse des compétences que vous pensez avoir développé (cf. Annexe 2)
- Le lien avec ce qui est attendu dans votre diplôme (modules dont vous sollicitez la validation)

Vous pouvez vous aider du portfolio Bénévolat et compétences d'Animafac, de la fiche du Répertoire national de certification professionnelle de votre diplôme, du passeport compétence de la région Bourgogne-Franche-Comté

* <https://www.animafac.net/wp-content/uploads/2022/10/Portfolio-en-ligne-1-1.pdf>

* https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/

* <https://www.tracetesacquis.org>

Instructions de forme :

- Votre rapport comportera de 5 à 10 pages au maximum, dactylographiées, hors annexes.
- Il sera rédigé en caractères Times new roman 12, interligne 1.5, ou police équivalente.
- Il comportera une page de garde avec votre identité, l'intitulé exact du diplôme, l'intitulé des modules pour lesquels est sollicitée la validation, l'année.
- Il comportera un sommaire en indiquant le numéro de page des différentes parties, les pages seront numérotées.
- Il comportera le cas échéant une bibliographie (ressources documentaires qui vous ont servi pour la rédaction de votre rapport: sites internet, revues, brochures, publications ...)

- Il comportera éventuellement des annexes qui serviront de preuves à ce que vous avancez dans votre rapport. Nous vous conseillons de les analyser et les critiquer à travers votre rédaction. Il faudra les numéroter.

Compte-rendu de la Commission CVEC du 12 octobre 2023

Membres de la commission CVEC présents :

Maxence ROULLIAT (Vice-Président délégué à la Vie et à la Démocratie et Bien-Être Etudiant),
Alain HELLEU (Directeur Général de Services),
Karen FIORENTINO (Vice-Présidente de la CFVU),
Lucy MOSER-JAUSLIN (Enseignante Chercheuse – Représentante du personnel),
Guy-Daniel LIGAN (Personnel BIATSS – Représentant du personnel),
Louis BICHEBOIS-DELHIEF (Représentant des étudiants au CA désigné),
Laura GUYONNET (Représentante des étudiants au CA désignée),
Dorian BENETON (Représentant des étudiants au Cac désigné).

Membres invités présents :

Marie-Laure BAUDEMONT (Directrice du Pôle Culture),
Samuel PECAUD (Directeur du SUAPS),
Laure BERNARD-LEVEQUE (Directrice du Service de Santé Universitaire),
Emilie BARTHET (Directrice Pôle Documentation – SCD),
Emilie BEAUVOIS-RIBEIRO (Directrice du Service Communication),
Vanessa DAVID-VAIZANT (Chargée de Mission « Campus Solidaire » - Commission Solidarité Etudiante),
Valérie BORDE (Pôle Finances),
Emilie BOIS (Responsable du Service Administration et Communication - PFVU),
Manon MASSUT (Responsable du Service Vie Etudiante - PFVU),
Laura MAILLY (Service Vie Etudiante – PFVU),
Chloé DURINDEL (Secrétariat de séance - PFVU).

Cette commission CVEC se tient à la Maison de l'Etudiant en salle de conférence.

La CVEC : Informations :

La CVEC est une taxe dont les contributeurs sont les étudiants inscrits en formation initiale dans l'Enseignement Supérieur et dont les bénéficiaires sont les établissements d'Enseignement Supérieur. Maxence ROULLIAT rappelle les textes qui encadrent cette taxe :

- Loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'organisation et à la réussite des étudiants (article L841-5 du Code de l'Education)
- Décret n°2018-5564 du 30 juin 2018
- Circulaire n°2018-155 du 5 décembre 2018 (BO du 10 janvier 2019)
- Circulaire 2019-29 (BO du 21 mars 2019)
- Décret n°2019-685 du 28 juin 2019
- Circulaire du 23 mars 2022 (BO du 31 mars 2022)

La CVEC a pour but de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Elle permet la mise en œuvre d'actions nouvelles et préserve ou conforte celles déjà existantes dans les établissements. A noter que, de par la nature de la CVEC, l'Etat peut décider des modalités de sa répartition et de sa distribution.

La CVEC : Son fonctionnement

Le CROUS est à la fois organisme collecteur et organisateur de la répartition de la CVEC en collaboration avec les établissements d'Enseignement Supérieur. L'université perçoit un premier versement effectué en début d'année civile représentant une « part fixe », puis un deuxième versement vers juillet représentant une « part variable » d'ajustement.

Maxence ROULLIAT rappelle que seuls les étudiants qui ne sont pas exonérés et assimilés payent la CVEC. Comme il l'explique, la « réforme des bourses des étudiants » a donc réduit le nombre d'étudiants devant s'acquitter de la CVEC. Toutefois, le montant de cette taxe a augmenté, passant de 95€ en 2022 à 100€ par étudiant en 2023. Pour cette année 2024 un budget prévisionnel total de 1,7 millions € est retenu.

La CVEC peut être programmée de façon pluriannuelle et les co-financements des projets sont également possibles. Le montant reversé pour les projets des associations étudiantes et autres actions sociales ne peut pas être inférieur à 30% de la somme collectée ; celui reversé au Service de Santé Universitaire ne peut pas être inférieur à 15%. On insiste sur le fait que la CVEC ne peut pas financer des actions de formation ouvrant à des crédits ECTS, ou de recherche.

La CVEC : Evolution CVEC - université de Bourgogne

Maxence ROULLIAT annonce la création d'une charte CVEC détaillant sa nature, son cadre législatif, son fonctionnement et ses objectifs, dans une logique de diffusion de l'information. Une clarification sera ainsi faite sur la nature des porteurs de projets mais aussi sur les projets finançables par la CVEC. On propose alors de répartir les fonds CVEC en trois parties :

- la « part récurrente » qui permet de financer un certain nombre de services de l'université. L'idée ici est d'offrir une visibilité budgétaire stable aux porteurs de projets. Ces demandes se retrouvent dans les orientations budgétaires chaque année,
- la « part projets » qui provient de la différence entre le montant total de la CVEC et la « part récurrente »,
- et la « part reprogrammation » qui est constituée de projets validés par la commission, mais qui doivent être reportés à l'année suivante pour des raisons diverses.

Ainsi, trois commissions CVEC seraient organisées durant l'année civile :

- une commission en début d'année civile pour travailler sur la « part reprogrammation »,
- une commission au printemps pour établir un bilan de l'année N-1,
- et une commission début septembre pour étudier les projets de l'année N+1.

Cette charte sera également l'occasion de redéfinir la composition de la commission avec l'ajout de deux associations étudiantes, l'ajout de la Vice-Présidente Etudiante CAC, l'ajout d'un chargé de mission étudiant et l'actualisation des services invités.

Maxence ROULLIAT propose en parallèle la création d'une fiche projet annexe, avec une description succincte du projet et un budget détaillant les grandes masses budgétaires. Cette fiche a pour but de faciliter le travail du Pôle Finances mais également d'offrir une plus grande traçabilité. Par ailleurs, il est précisé qu'il serait nécessaire d'établir la fiche projet au même moment que les DOM, si un financement CVEC y est corrélé.

La CVEC : Projets CVEC 2024

Les grandes priorités de la CVEC 2024 sont : la précarité étudiante, la structuration de la vie étudiante, l'accueil et l'intégration des étudiants, la culture, le sport, la santé et bien-être étudiant et l'aménagement d'espaces de vie étudiante. Maxence ROULLIAT présente les orientations budgétaires pour l'année 2024 :

Orientations budgétaires 2024 - partie récurrente CVEC

- ▶ SUAPS : 200 000€
- ▶ FSDIE : 400 000€
- ▶ Service de santé universitaire : 370 000€
- ▶ Pôle culture - Atheneum : 65 000€
- ▶ P'tite Fac : 70 000€
- ▶ PFVU : 50 000€

Au total : 1 155 000€, reste à ventiler 545 000€

Le poste à mi-temps lié à la gestion de la CVEC et les participations aux activités des sites territoriaux n'apparaissent pas. Valérie BORDE précise que ces postes de dépenses sont bien pris en compte pour 2024 et gérés en centrale.

Une liste des projets CVEC a été constituée tout au long de l'année 2023 en vue d'établir une vision globale des besoins :

- L'aménagement d'un espace de restauration à l'UFR Sciences et Techniques pour **20 000€**,
- Une aide au fonctionnement de la Commission Solidarité Etudiante entre **62 065€** et **90 930€**, avec un éventuel nouveau poste pour faire face à l'augmentation très forte des demandes,

- L'approvisionnement des distributeurs de protections hygiéniques pour **62 000€**,
- Le renforcement du « temps infirmier » et « temps santé mentale » sur le site d'Auxerre et un renforcement « temps santé mentale » sur le campus Dijon pour **65 000€**,
- Des stages inter-sites portés par le SUAPS mais aussi des formations BNSSA et formations plongeurs scientifiques à destination des étudiants pour **25 000€**,
- Le projet de la « Halle des Sports » au Creusot mais aussi une participation à la réhabilitation de la cafétéria du Campus du Creusot pour un total de **41 442€**. Le Pôle Finances souligne, qu'au moment de la commission, le montant total serait plutôt estimé à **52 940€**. Des échanges ultérieurs sont prévus,
- La rénovation de la P'tite Fac dont le bâtiment doit être mis aux normes pour **500 000€**,
- Les projets du Pôle Culture pour un total **820 000€** dont
 - 500 000€ pour des travaux à l'Atheneum et l'espace entre l'Atheneum et la Maison de l'Etudiant. Il s'agirait d'un projet pluriannuel encore en cours de réflexion. Une étude poussée est nécessaire,
 - 90 000€ pour le fonctionnement du Café Culturel (masse salariale),
 - 150 000€ pour faire le festival Novosonic sur tous les sites (ou 30 000€ pour Dijon uniquement). Des échanges avec les sites territoriaux sont prévus pour adapter l'offre du festival,
 - 40 000€ pour l'aménagement d'un espace ludique,
 - 10 000€ pour la création d'un nouveau festival autour de la création étudiante,
 - 30 000€ pour l'étude de l'aménagement de l'espace entre la Maison de l'Etudiant et l'Atheneum.
- Les deux projets du Service Commun de Documentation pour **44 000€** dont
 - 22 000€ pour un premier élargissement des horaires du Cortex jusqu'à 22h et le samedi,
 - 22 000€ pour une extension des horaires à 23h pour demande de l'UFR Sciences de Santé.

Emilie BARTHET précise que ce projet lutte contre la précarité étudiante via l'emploi de personnel et contribue à l'amélioration de la qualité d'accueil ainsi qu'à l'accompagnement à la réussite des étudiants. Par ailleurs, d'autres universités reversent une part de leur CVEC à leurs bibliothèques universitaires,

- Un « aménagement numérique » des principales salles réservables à Maison de l'Etudiant pour **50 000€**,
- Le fonctionnement de la « Cellule Bien-Être » pour **60 000€**,
- Le fonctionnement du Service de Vie Etudiante, pour des projets liés à la vie associative pour **10 000€**,
- La masse salariale du Service de Vie Etudiante pour **70 000€**,
- Le financement de formations au bénéfice de la « Cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles » et la campagne de communication corrélée, dans le cadre de la convention avec l'AMACOD pour **10 000€**,
- Le fonctionnement de la Maison de l'Etudiant pour **5 000€**,
- La création de « Welcome Packs » pour les Campus Days en vue de renforcer le sentiment d'appartenance. C'est un projet porté par le Service Communication, en collaboration avec le Service Vie Etudiante pour **50 000€**,
- Le dispositif « ETU BIEN » porté par la Maison des Adolescents pour **30 000€**. Cependant, il a été acté par la gouvernance que ce dispositif ne sera pas soutenu financièrement.
- Le projet relatif à la prévention lors des événements des associations étudiantes pour **10 000€**,
- Le poste d'un chargé de communication vie étudiante attaché au sport et à la culture pour **28 000€**,
- Le prêt de matériel numérique en faveur des étudiants précaires pour **15 000€**,
- L'enveloppe pour les activités relatives à la vie étudiante sur les campus territoriaux pour **37 160€**,
- Le réaménagement de la cafétéria de l'INSPE Dijon pour **6 600€**.

L'ensemble des projets présentés ont un coût estimé entre 2 021 167€ et 2 050 032€. Ces montants sont à mettre en regard du budget restant à distribuer (montant global perçu diminué de la « part récurrente » CVEC) s'élevant à 545 000€.

Cette différence de montant induit une réflexion stratégique et politique. Marie-Laure BAUDEMONT indique que les projets pluriannuels tels que les travaux sont difficilement comparables aux autres types de projets. En effet, pour la plupart, ils restent indispensables au bon fonctionnement de l'université.

Le critère de sélection par envergure est rejeté car plusieurs projets, notamment au niveau des sites territoriaux seraient facilement exclus.

Par ailleurs, les discussions portent sur le fait qu'une réelle réflexion doit également être menée autour du financement pérenne de la masse salariale. Beaucoup de projets reposent sur la création de nouveaux postes pour répondre à des besoins durables voire croissants.

Il est demandé aux porteurs de projets de redéfinir les grandes masses budgétaires des projets présentés en distinguant notamment la masse salariale et le fonctionnement.

Echanges sur le financement de la vie étudiante

Il est fortement encouragé de diversifier les co-financements. On évoque alors la CVEC CROUS à destination des établissements de l'Enseignement Supérieur. Madame JEANROY indique que pour cette année les Services / Pôles / Composantes ont déposés pour 45 000€ de demandes. Elle précise aussi qu'une enveloppe de 150 000€ à 200 000€ est disponible au titre de cet appel à projets pour l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté. Elle propose également de rapprocher leurs annexes à la fiche projet type, évoquée précédemment durant la commission.

Ensuite, le Ministère de l'Enseignement Supérieur fait évoluer son processus de dialogue stratégique de gestion sous format de Contrat d'Objectifs de Moyens, de Performance (COMP). Plusieurs critères relèvent de la vie étudiante : le bien-être et la réussite des étudiants (santé, diversité, inclusion, accompagnements à la réussite), la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions. L'ensemble des projets proposés devront également s'inscrire dans le Schéma Directeur de la Vie Etudiante de l'université. Maxence ROULLIAT indique que ce dispositif serait effectif en 2025.

L'idée d'éventuels partenariats avec les collectivités territoriales est abordée. Emilie BEAUVOIS-RIBEIRO met toutefois en garde sur l'appropriation éventuelle des événements.

Dans le même temps, on rappelle l'établissement d'une convention entre l'université et la Métropole qui ouvrira à une autre source de financement, puisqu'elle inclura un volet vie étudiante.

Vanessa DAVID-VAIZANT souligne aussi le soutien futur de la Fondation, qui travaille en priorité sur la précarité étudiante et l'aide matérielle pour les étudiants en situation de handicap. Samuel PECAUD mentionne aussi les possibilités de sponsoring d'entreprises privées.

Enfin, le règlement d'intervention « Vie Etudiante » du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté est évoqué. Ses modalités ne devraient pas changer pour l'année 2024. Cependant, Marie-Laure BAUDEMONT insiste sur la difficulté de suivre et correspondre à la vision politique de la Région. Fanny JEANROY et Samuel PECAUD soulignent la politique du « cas par cas » pour chaque projet. Ainsi, il est difficile d'avoir un retour global de la Région dans une logique stratégique.

Maxence ROULLIAT présente alors une liste non exhaustive des projets qui pourraient être présentés à la Région, à savoir : le festival Novosonic, la « Cellule Bien-Être », l'approvisionnement des distributeurs protections hygiéniques, les projets de formations du SUAPS, le projet relatif à la « Cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles », les Campus Days, le projet relatif à la prévention lors des événements des associations étudiantes, le fonctionnement du Café culturel ou encore le festival autour de la création étudiante, etc. (détails en annexe 1).

Dans le cadre des règlements d'intervention liés à la vie étudiante, l'université reçoit un montant de subvention global inférieur à ses homologues de même taille. Par ailleurs, dans le cadre du règlement d'intervention « Vie Etudiante », on observe un nombre décroissant de projets soutenus, souvent au profit de projets présentés depuis plusieurs années. Dans le cadre du règlement d'intervention « Soutien Aux Initiatives des Associations Etudiantes », on constate que les modalités du dispositif sont un frein au dépôt pour une majorité des associations. Ainsi, on retrouve souvent les mêmes associations bénéficiaires. Néanmoins, la Région rejette très rarement une action d'association. Un accompagnement plus important doit être mis en place auprès de nos associations labellisées.

Annexe 1

Les montants des co-financements évoqués, autre que la CVEC, sont hypothétiques.

Liste des projets CVEC

- Cafétéria Sciences et Techniques : 20 000€
- Commission solidarité étudiante : 62 065€ ou 90 930€
- Distributeurs de protections hygiéniques : 62 000€ (possible demande 49 000€ AAP Région)
- Service de santé universitaire : 65 000€
- SUAPS : 25 000€ (demande de 20 000€ AAP Région)
- Campus le Creusot : 41 442€ (dont 5 221€ demandé au CROUS)
- Pôle patrimoine : 500 000€
- Pôle culture - Atheneum : 820 000€ →
 - 90 000€ fonctionnement café culturel
 - 40 000€ aménagement espace ludique
 - 150 000€ Novosonic (ou 30 000€)
 - 10 000€ pour le festival de création étudiante
 - 30 000€ étude aménagement MDE/Atheneum
 - 500 000€ travaux Atheneum
- Service commune de documentation : 44 000€ →
 - 22 000€ pour l'élargissement des horaires
 - 22 000€ pour extension des horaires à 23h pour demande de santé
- Phase 2 aménagement MDE : 50 000€

- Cellule bien-être : 60 000€ (possible demande 48 000€ AAP Région)
- Service de vie étudiante - fonctionnement : 10 000€
- Service de vie étudiante - masse salariale : 70 000€
- Cellule de lutte contre les VSS : 10 000€ (demande de 8 000€ AAP Région)
- PAJI - fonctionnement MDE : 5 000€
- Campus Days - sentiment d'appartenance : 50 000€ (demande de 40 000€ AAP Région)
- ETU BIEN : 30 000€
- Prévention association étudiante : 47 326€ → 10 000€ CVEC et demande de 37 326€ AAP Région
- Chargé de communication vie étudiante (sport/culture) : 28 000€
- Prêt numérique : 15 000€ (possible demande 12 000€ AAP Région)
- Campus territoriaux : 37 160€
- Cafeteria INSPE Dijon : 6 600€